

Régie personnalisée



Publié le 9 JUL. 2024

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Date de convocation : le 25 juin 2024

Séance du conseil d'administration : le 1^{er} juillet 2024

Le 1^{er} juillet 2024, à 9 h 30, le conseil d'administration de la Régie personnalisée « Les 4 Saisons Culturelles », s'est réuni, à la mairie de Moulleron-le-Captif, sous la présidence de Monsieur Pascal MARTEAU, président.

Membres présents : Monsieur Pascal MARTEAU, Madame Gisèle SEWERYN, Monsieur Pascal THIBAUT, Madame Mireille PIVETEAU, Monsieur Raymond PAQUIER, Madame Catherine PAVAGEAU, Monsieur Thierry ROLANDO,

Membres excusés : Madame Sandrine TARAUD (donne pouvoir à Madame Mireille PIVETEAU), Monsieur Stéphane PERCOT (donne pouvoir à Monsieur Raymond PAQUIER), Madame Carole BOUCHET (donne pouvoir à Madame Catherine PAVAGEAU), Madame Christine HERBRETEAU (donne pouvoir à Monsieur Pascal MARTEAU), Monsieur Daniel POINTEAU (donne pouvoir à Monsieur Pascal THIBAUT).

Nombre de conseillers en exercice : 12

Nombre de conseillers présents : 7

Nombre de conseillers votants : 12

Secrétaire de séance : Madame Mireille PIVETEAU

N° 2024-D21 – CONTRACTUALISATION D'UNE LIGNE DE TRESORERIE

RAPPORTEUR : Pascal MARTEAU

Afin de mobiliser des fonds à tout moment et très rapidement pour le financement de ses besoins et de mieux maîtriser les flux financiers, notamment dans le cadre de l'attente du versement des subventions acquises qui n'ont pas encore été perçues et des recettes liées à la billetterie ou aux produits dérivés, la Régie peut ouvrir auprès d'un organisme bancaire une « ligne de trésorerie ».

Les crédits procurés par une ligne de trésorerie n'ont pas pour vocation de financer l'investissement et ne procurent aucune ressource budgétaire. Les tirages de crédit s'effectuent en cas de nécessité et leur remboursement s'opère dès que la trésorerie le permet.

Après étude des offres reçues, Monsieur le Président propose de retenir l'offre du Crédit Agricole Atlantique Vendée qui apparaît la plus intéressante :

Montant	: 250 000 €
Durée	: 12 mois, à compter du 20/08/2024
Taux	: EURIBOR 3 mois moyenné + marge de 0,62 %

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission et sa publication. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Hôtel de Ville – 8 rue de la Gillonnière – 85000 Moulleron-le-Captif – Tél. : 02.51.31.10.50 – www.mairie-moulleronlecaptif.fr

Régie personnalisée

Les 4 saisons
culturelles

Intérêts	: facturés fin de trimestre civil suivant utilisation
Base de calcul des intérêts	: 365 jours
Montant minimal pour déblocage	: pas de minimum
Délai de mise à disposition et date de valeur	: jour J + 2 ouvrés
Délai de remboursement des fonds et date de valeur	: jour J + 2 ouvrés
Modalités transmission – ordres de mise à disposition	: mail
Commission d'engagement	: 0,15 %
Commission de non utilisation sur montant non tiré	: néant
Frais de dossier à la mise en place	: néant

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**Vu l'organisation du Festival Face et Si les 6, 7 et 8 septembre prochains,**Considérant la nécessité de contracter une ligne de trésorerie compte tenu des niveaux de trésorerie de la Régie des Saisons et du décalage entre mandatement des dépenses et perception des recettes,**Considérant la proposition faite par le Crédit Agricole qui apparait la mieux-disante*

Après avoir délibéré et voté à main levée, le conseil d'administration, à l'unanimité

- **DECIDE** de contracter auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Atlantique Vendée une ligne de trésorerie d'un montant de 250 000 €, aux conditions financières proposées ci-dessus.
- **PREND** l'engagement d'utiliser ce concours pour faciliter l'exécution du budget annuel, et d'affecter les ressources procurées par ce concours, suivant leur destination et les règles d'affectation budgétaire,
- **PREND** l'engagement, pendant toute la durée de l'ouverture de crédit, de créer et de mettre en recouvrement en tant que de besoin, les droits nécessaires pour assurer le paiement des intérêts et le remboursement des fonds utilisés,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les documents à intervenir notamment à procéder sans autre délibération aux demandes de versements des fonds et aux remboursements dans les conditions prévues par la convention portant ouverture d'une Ligne de Crédit de Trésorerie
- **PRECISE** que les crédits sont inscrits au budget 2024

Pour extrait conforme
Le Président

Pascal MARTEAU



La secrétaire

Mireille PIVETEAU

Régie personnalisée



Publié le **- 9 JUIL. 2024**

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Date de convocation : le 25 juin 2024

Séance du conseil d'administration : le 1^{er} juillet 2024

Le 1^{er} juillet 2024, à 9 h 30, le conseil d'administration de la Régie personnalisée « Les 4 Saisons Culturelles », s'est réuni, à la mairie de Mouilleron-le-Captif, sous la présidence de Monsieur Pascal MARTEAU, président.

Membres présents : Monsieur Pascal MARTEAU, Madame Gisèle SEWERYN, Monsieur Pascal THIBAULT, Madame Mireille PIVETEAU, Monsieur Raymond PAQUIER, Madame Catherine PAVAGEAU, Monsieur Thierry ROLANDO,

Membres excusés : Madame Sandrine TARAUD (donne pouvoir à Madame Mireille PIVETEAU), Monsieur Stéphane PERCOT (donne pouvoir à Monsieur Raymond PAQUIER), Madame Carole BOUCHET (donne pouvoir à Madame Catherine PAVAGEAU), Madame Christine HERBRETEAU (donne pouvoir à Monsieur Pascal MARTEAU), Monsieur Daniel POINTEAU (donne pouvoir à Monsieur Pascal THIBAULT).

Nombre de conseillers en exercice : 12

Nombre de conseillers présents : 7

Nombre de conseillers votants : 12

Secrétaire de séance : Madame Mireille PIVETEAU

N° 2024-D22 – FIXATION DES TARIFS DES PRODUITS VENDUS LORS DU FESTIVAL FACE ET SI 2024

RAPPORTEUR : PASCAL MARTEAU

Monsieur le Président propose aux administrateurs de définir les prix des produits vendus dans les stands pour le festival Face et Si 2024 comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Produits	2024			
	HT	TVA	MONTANT TVA	TTC
CREPES - GALETTES				
CREPES				
Crêpe sucre	1,82 €	10%	0,18 €	2,00 €
Crêpe chocolat	2,73 €	10%	0,27 €	3,00 €
Crêpe caramel beurre salé	2,73 €	10%	0,27 €	3,00 €
GALETTES				
Galette jambon fromage	4,55 €	10%	0,45 €	5,00 €
Galette jambon œuf fromage	5,45 €	10%	0,55 €	6,00 €
Galette saucisse artisanal aux oignons	4,55 €	10%	0,45 €	5,00 €
Galette artisanale aux oignons et fromage	5,45 €	10%	0,55 €	6,00 €

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission et sa publication. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Hôtel de Ville – 8 rue de la Gillonnière – 85000 Mouilleron-le-Captif – Tél. : 02.51.31 10.50 – www.mairie-mouilleronlecaptif.fr

Régie personnalisée

Les 4 saisons culturelles

POINT INFOS	HT	TVA	MONTANT TVA	TTC
ACCESSOIRES				
Porte Gobelet Ecocup	2,08 €	20%	0,42 €	2,50 €
Gobelet	0,83 €	20%	0,17 €	1,00 €
Bracelet tissu	1,25 €	20%	0,25 €	1,50 €
Pochette téléphone	4,17 €	20%	0,83 €	5,00 €
Casque anti-bruits jeune enfant	16,67 €	20%	3,33 €	20,00 €
Mug vintage	4,17 €	20%	0,83 €	5,00 €
Natte de plage	10,00 €	20%	2,00 €	12,00 €
Sweats Adultes	29,17 €	20%	5,83 €	35,00 €
Sweats Enfants	25,00 €	20%	5,00 €	30,00 €
Bobs	6,67 €	20%	1,33 €	8,00 €
Casquettes	7,50 €	20%	1,50 €	9,00 €
Sacs "piscine"	5,83 €	20%	1,17 €	7,00 €
Porte clé Guitare décapsuleur	2,50 €	20%	0,50 €	3,00 €
Sticker	1,25 €	20%	0,25 €	1,50 €
TEE-SHIRTS				
T-shirt femme	6,67 €	20%	1,33 €	8,00 €
T-shirt homme	6,67 €	20%	1,33 €	8,00 €
RESTAURATION FOODTRUCKS				
HAYES	HT	TVA	MONTANT TVA	TTC
Burger maison frites	8,64 €	10%	0,86 €	9,50 €
Burger vege frites	8,64 €	10%	0,86 €	9,50 €
Burger spécial frites	10,45 €	10%	1,05 €	11,50 €
Wrapp froid	5,91 €	10%	0,59 €	6,50 €
Wrapp chaud	7,73 €	10%	0,77 €	8,50 €
Salade du jour	6,82 €	10%	0,68 €	7,50 €
Frites	3,18 €	10%	0,32 €	3,50 €
Dessert du jour	3,18 €	10%	0,32 €	3,50 €
L'Auvergnat				
Auvergnate	10,00 €	10%	1,00 €	11,00 €
Auvergnate végétarienne	10,00 €	10%	1,00 €	11,00 €
Hot-dog	7,27 €	10%	0,73 €	8,00 €
Hot-dog - frites	10,00 €	10%	1,00 €	11,00 €
Frites	4,09 €	10%	0,41 €	4,50 €
Churros petit sachet	5,00 €	10%	0,50 €	5,50 €
Churros sachet moyen	7,27 €	10%	0,73 €	8,00 €
Churros grand sachet	10,00 €	10%	1,00 €	11,00 €
Supplément Nutella pour churros	1,36 €	10%	0,14 €	1,50 €
MILLE PÂTES				
Box M avec sauce au choix	8,18 €	10%	0,82 €	9,00 €
Box L avec sauce au choix	10,00 €	10%	1,00 €	11,00 €
Menu enfant Box S jambon fromage + surprise + compote	6,82 €	10%	0,68 €	7,50 €
Muffins	2,73 €	10%	0,27 €	3,00 €
Cookie	2,27 €	10%	0,23 €	2,50 €
Tiramisu	4,09 €	10%	0,41 €	4,50 €
LA FOUÉE				
Fouée salée avec garniture au choix	5,45 €	10%	0,55 €	6,00 €
Fouée sucrée avec garniture au choix	5,45 €	10%	0,55 €	6,00 €

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission et sa publication. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Régie personnalisée

Les 4 saisons

culturelles

BAR A VINS	HT	TVA	MONTANT TVA	TTC
LES BULLES				
Cremant de Loire Extra de Langlois	2,92 €	20%	0,58 €	3,50 €
DEMI SEC				
IGP Perigord blanc tendre la Frangine Moulin Caresse	2,92 €	20%	0,58 €	3,50 €
LES VINS BLANCS				
IGP Perigord blanc les Frangins Moulin Caresse	2,50 €	20%	0,50 €	3,00 €
Menetou Salon Athletes du vin	3,75 €	20%	0,75 €	4,50 €
LES VINS ROSES				
VDF Les Trois Petits Cochons	2,50 €	20%	0,50 €	3,00 €
LES VINS ROUGES				
Saumur champigny Laurientale Domaine Varinelles BIO	2,92 €	20%	0,58 €	3,50 €
IGP Cotes du Lot Cocoricot Château les Croisilles	3,33 €	20%	0,67 €	4,00 €
Medoc Cru Bourgeois Château Sigognac	3,75 €	20%	0,75 €	4,50 €
BIERE				
Mélusine Festive 25 cl	2,92 €	20%	0,58 €	3,50 €
Mélusine Festive 50 cl	5,83 €	20%	1,17 €	7,00 €
SANS ALCOOL				
Citronnade Bio Les Cœurs Bissardon	2,27 €	10%	0,23 €	2,50 €
Limonade artisanale - orange ou nature	1,82 €	10%	0,18 €	2,00 €
ALIMENTAIRE				
Saucissons sel de Guérande	5,00 €	10%	0,50 €	5,50 €
Saucisson Picaloste	1,36 €	10%	0,14 €	1,50 €
Craquines apéro marches aux vins olive et herbes de provence	5,00 €	10%	0,50 €	5,50 €
CONFISERIE				
BONBONS	HT	TVA	MONTANT TVA	TTC
Sucette	0,42 €	20%	0,08 €	0,50 €
Sachet Haribo x 2	1,25 €	20%	0,25 €	1,50 €
Mars	1,25 €	20%	0,25 €	1,50 €
M&m's	1,25 €	20%	0,25 €	1,50 €
Lion	1,25 €	20%	0,25 €	1,50 €
GLACES			MONTANT TVA	
Glace 1 boule	1,36 €	10%	0,14 €	1,50 €
Glace 2 boules	2,27 €	10%	0,23 €	2,50 €
Glace mars	1,82 €	10%	0,18 €	2,00 €
Glace snickers	1,82 €	10%	0,18 €	2,00 €
Glace Pirulo	1,82 €	10%	0,18 €	2,00 €
BAR	HT	TVA	MONTANT TVA	TTC
Bière Mutzig (gobelet 25 cl)	2,50 €	20%	0,50 €	3,00 €
Bière Mutzig (pinte 50 cl)	5,00 €	20%	1,00 €	6,00 €
Bières Lagunitas - blonde amère (gobelet 25 cl)	3,33 €	20%	0,67 €	4,00 €
Bières Lagunitas - blonde amère (pinte 50 cl)	6,67 €	20%	1,33 €	8,00 €
Cidre pression (gobelet 25 cl)	2,08 €	20%	0,42 €	2,50 €
Oasis Tropical (gobelet 25 cl)	2,27 €	10%	0,23 €	2,50 €
Perrier (gobelet 25 cl)	2,27 €	10%	0,23 €	2,50 €
Pepsi Cola (gobelet 25 cl)	2,27 €	10%	0,23 €	2,50 €
Schweppes (gobelet 25 cl)	2,27 €	10%	0,23 €	2,50 €

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission et sa publication. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Hôtel de Ville – 8 rue de la Gillonnière – 85000 Mouilleron-le-Captif – Tél. : 02.51.31.10.50 – www.mairie-mouilleronlecaptif.fr

Régie personnalisée

Les 4 saisons Culturelles

Ice Tea (gobelet 25 cl)	2,27 €	10%	0,23 €	2,50 €
Eau minérale (bouteille 50 cl)	0,91 €	10%	0,09 €	1,00 €
Vin rosé - rouge (verre 15 cl)	1,25 €	20%	0,25 €	1,50 €
Café	0,91 €	10%	0,09 €	1,00 €
Apéritif	1,67 €	20%	0,33 €	2,00 €
Gobelet	0,83 €	20%	0,17 €	1,00 €
CATERING	HT	TVA	MONTANT TVA	TTC
Consommation Catering	0,83 €	20%	0,17 €	1,00 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le tableau présenté

Vu l'avis favorable du comité de pilotage en date du 25 juin 2024

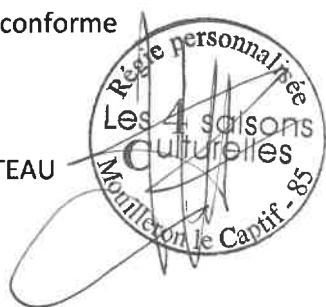
Considérant la nécessité de fixer les tarifs des produits vendus durant les trois jours du festival Face et Si 2024

Après avoir délibéré et voté à main levée, le conseil d'administration, à l'unanimité

- **APPROUVE** l'ensemble des prix des produits qui seront vendus par les stands, tels que présentés dans le tableau ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les documents à intervenir.

Pour extrait conforme
Le Président

Pascal MARTEAU



La secrétaire

Mireille PIVETEAU

Régie personnalisée



Publié le - 9 JUL. 2024

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Date de convocation : le 25 juin 2024

Séance du conseil d'administration : le 1^{er} juillet 2024

Le 1^{er} juillet 2024, à 9 h 30, le conseil d'administration de la Régie personnalisée « Les 4 Saisons Culturelles », s'est réuni, à la mairie de Moulleron-le-Captif, sous la présidence de Monsieur Pascal MARTEAU, président.

Membres présents : Monsieur Pascal MARTEAU, Madame Gisèle SEWERYN, Monsieur Pascal THIBault, Madame Mireille PIVETEAU, Monsieur Raymond PAQUIER, Madame Catherine PAVAGEAU, Monsieur Thierry ROLANDO,

Membres excusés : Madame Sandrine TARAUD (donne pouvoir à Madame Mireille PIVETEAU), Monsieur Stéphane PERCOT (donne pouvoir à Monsieur Raymond PAQUIER), Madame Carole BOUCHET (donne pouvoir à Madame Catherine PAVAGEAU), Madame Christine HERBRETEAU (donne pouvoir à Monsieur Pascal MARTEAU), Monsieur Daniel POINTEAU (donne pouvoir à Monsieur Pascal THIBault).

Nombre de conseillers en exercice : 12

Nombre de conseillers présents : 7

Nombre de conseillers votants : 12

Secrétaire de séance : Madame Mireille PIVETEAU

N° 2024-D23 – VOTE D'UNE CONVENTION AVEC ALOUETTE

RAPPORTEUR : Pascal Marteau

Monsieur le président évoque au conseil d'administration la délibération n°2024-D14 portant approbation des modalités de mise en œuvre du parrainage ou sponsoring pour l'édition 2024 du festival Face & Si.

Il rappelle que le parrainage ou « sponsoring » est un soutien matériel apporté par une personne physique ou morale à une manifestation, à une personne, à un produit ou à une organisation en vue d'en retirer un bénéfice direct. Contrairement au mécénat, le parrainage est équivalent à une prestation économique accomplie dans l'intérêt direct de l'entreprise.

Monsieur le président ajoute que les dépenses engagées dans le cadre d'opérations de parrainage sont destinées à promouvoir l'image de marque de l'entreprise. Le parrainage répond donc à une démarche commerciale explicitement calculée et raisonnée. Sa retombée doit être quantifiable et proportionnée à l'investissement initial.

Régie personnalisée

Les 4 saisons
Culturelles

Il explique qu'Alouette souhaite être parrain de l'édition 2024 du festival Face & Si. Il ajoute qu'un projet de convention a été rédigé pour acter les engagements de chaque partie.

Vu l'article 39-1-7° du Code Général des Impôts,

Vu la délibération n°2024-D0014 en date du 18 mars 2024 portant approbation des modalités de mise en œuvre du parrainage ou sponsoring pour l'édition 2024 du festival Face & Si,

Vu le projet de convention avec Alouette,

Après avoir délibéré et voté à main levée, le conseil d'administration, à l'unanimité

- **APPROUVE** la convention de parrainage avec Alouette.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les documents à intervenir.

Pour extrait conforme
Le Président

Pascal MARTEAU



La secrétaire

Mireille RIVETEAU

Régie personnalisée

Les 4 saisons
culturelles

Publié le - 9 JUL. 2024

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Date de convocation : le 25 juin 2024

Séance du conseil d'administration : le 1^{er} juillet 2024

Le 1^{er} juillet 2024, à 9 h 30, le conseil d'administration de la Régie personnalisée « Les 4 Saisons Culturelles », s'est réuni, à la mairie de Mouilleron-le-Captif, sous la présidence de Monsieur Pascal MARTEAU, président.

Membres présents : Monsieur Pascal MARTEAU, Madame Gisèle SEWERYN, Monsieur Pascal THIBAUT, Madame Mireille PIVETEAU, Monsieur Raymond PAQUIER, Madame Catherine PAVAGEAU, Monsieur Thierry ROLANDO,

Membres excusés : Madame Sandrine TARAUD (donne pouvoir à Madame Mireille PIVETEAU), Monsieur Stéphane PERCOT (donne pouvoir à Monsieur Raymond PAQUIER), Madame Carole BOUCHET (donne pouvoir à Madame Catherine PAVAGEAU), Madame Christine HERBRETEAU (donne pouvoir à Monsieur Pascal MARTEAU), Monsieur Daniel POINTEAU (donne pouvoir à Monsieur Pascal THIBAUT).

Nombre de conseillers en exercice : 12

Nombre de conseillers présents : 7

Nombre de conseillers votants : 12

Secrétaire de séance : Madame Mireille PIVETEAU

N° 2024-D24 – SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC OUEST FRANCE

RAPPORTEUR : Pascal Marteau

Monsieur le président évoque au conseil d'administration la délibération n°2024-D14 portant approbation des modalités de mise en œuvre du parrainage ou sponsoring pour l'édition 2024 du festival Face & Si.

Il rappelle que le parrainage ou « sponsoring » est un soutien matériel apporté par une personne physique ou morale à une manifestation, à une personne, à un produit ou à une organisation en vue d'en retirer un bénéfice direct. Contrairement au mécénat, le parrainage est équivalent à une prestation économique accomplie dans l'intérêt direct de l'entreprise.

Monsieur le président ajoute que les dépenses engagées dans le cadre d'opérations de parrainage sont destinées à promouvoir l'image de marque de l'entreprise. Le parrainage répond donc à une démarche commerciale explicitement calculée et raisonnée. Sa retombée doit être quantifiable et proportionnée à l'investissement initial.

Il explique que Ouest France souhaite être parrain de l'édition 2024 du festival Face & Si. Il ajoute qu'un projet de convention a été rédigé pour acter les engagements de chaque partie.

Régie personnalisée

Les 4 saisons
Culturelles

Vu l'article 39-1-7° du Code Général des Impôts,

Vu la délibération n°2024-D14 en date du 18 mars 2024 portant approbation des modalités de mise en œuvre du parrainage ou sponsoring pour l'édition 2024 du festival Face & Si,

Vu le projet de convention avec Ouest France,

Après avoir délibéré et voté à main levée, le conseil d'administration, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la convention de parrainage avec Ouest France.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les documents à intervenir.

Pour extrait conforme
Le Président

Pascal MARTEAU



La secrétaire

Mireille PIVETEAU

Régie personnalisée



Publié le - 9 JUL. 2024

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Date de convocation : le 25 juin 2024

Séance du conseil d'administration : le 1^{er} juillet 2024

Le 1^{er} juillet 2024, à 9 h 30, le conseil d'administration de la Régie personnalisée « Les 4 Saisons Culturelles », s'est réuni, à la mairie de Moulleron-le-Captif, sous la présidence de Monsieur Pascal MARTEAU, président.

Membres présents : Monsieur Pascal MARTEAU, Madame Gisèle SEWERYN, Monsieur Pascal THIBAUT, Madame Mireille PIVETEAU, Monsieur Raymond PAQUIER, Madame Catherine PAVAGEAU, Monsieur Thierry ROLANDO,

Membres excusés : Madame Sandrine TARAUD (donne pouvoir à Madame Mireille PIVETEAU), Monsieur Stéphane PERCOT (donne pouvoir à Monsieur Raymond PAQUIER), Madame Carole BOUCHET (donne pouvoir à Madame Catherine PAVAGEAU), Madame Christine HERBRETEAU (donne pouvoir à Monsieur Pascal MARTEAU), Monsieur Daniel POINTEAU (donne pouvoir à Monsieur Pascal THIBAUT).

Nombre de conseillers en exercice : 12

Nombre de conseillers présents : 7

Nombre de conseillers votants : 12

Secrétaire de séance : Madame Mireille PIVETEAU

N° 2024-D25 – SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC DES BUREAUX DES ÉTUDIANTS

RAPPORTEUR : Pascal Marteau

Monsieur le président informe le conseil d'administration que différents bureaux des étudiants (BDE) souhaitent proposer des jeu-concours pour l'édition 2024 du festival Face & Si.

Il précise que le jeu-concours est destiné à faire gagner deux places pour le samedi soir par bureau des étudiants.

Monsieur le président ajoute que l'attribution de places dans le cadre d'opérations de jeu-concours (à charge des organisateurs c'est-à-dire de chaque bureau des étudiants) permettra en outre de promouvoir l'image du festival.

Il explique que les BDE sollicités souhaitent relayer la communication du festival afin de promouvoir l'édition 2024. Il ajoute qu'un projet de convention a été rédigé pour acter les engagements de chaque partie.

*Vu l'article 39-1-7° du Code Général des Impôts,
Vu le projet de convention avec les BDE,*

Régie personnalisée

Les 4 saisons
Culturelles

Après avoir délibéré et voté à main levée, le conseil d'administration, à l'unanimité

- **APPROUVE** la convention telle qu'annexée.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les documents à intervenir.

Pour extrait conforme
Le Président

Pascal MARTEAU



La secrétaire

Mireille PIVETEAU

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Mireille PIVETEAU".